

PIECE 5

PLAN D'ENSEMBLE

Légende

Référentiel cadastral

Limite communale

Parcellaire

Bâti dur

Bâti léger

Piscine

Etang, lac, mare

Cimetière

Cours d'eau

Servitude INT1 cimetière

Zone non aedificandi de la STEU

Captage AEP

Zone inondable, emprise PPRI

Zonage règlementaire

UA - Centre ancien

UB - Zone urbaine de densité moyenne

UP - Equipements publics

UE - Secteurs d'activités économiques

UEU - Station de traitement des eaux usées

2AU - Zone à urbaniser à vocation de logements

2AUp - Zone à urbaniser à vocation d'équipements publics

A - Zone agricole

Ap - Zone agricole protégée strictement inconstructible

N - Zone naturelle et forestière

Np - Zone naturelle et forestière destinée à la réintroduction du pastoralisme

Prescriptions

Emplacement réservé

Espace boisé classé

Franc-bord inconstructible de 10 m aux abords des cours d'eau

Marge de recul de 15 m RD1

Marge de recul de 35 m RD999

Périmètre de protection éloigné captage AEP Moulin Rouge

Périmètre de protection rapproché captage AEP Moulin Rouge

Mas des Joncs

Saint-Pierre de Vacquières

Malecastel

Saint-Mamert-du-Gard

Gajan

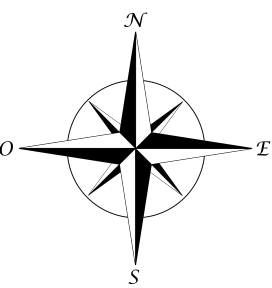
Nîmes

Clarensac

Caveirac

Saint-Côme-et-Maruéjols

Liste des emplacements réservés				
N°	DESTINATION	PARCELLES	BENEFICIAIRE	SUPERFICIE
1	Délaissé aux abords de la RD999	0B 791, 789, 787, 786, 774, 777, 357, 358, 389, 390, 421, 747, 422, 423, 424, 425, 441, 442, 444, 445, 694, 695, 784, 731, 808, 809, 805	CD30	24 134 m²
2	Traitement paysager de l'entrée de ville sud.	0A 270, 271 0B 759	Commune	20 113 m²
3	Aménagement de la placette de l'église	0A 303, 576	Commune	459 m²



1:5 000

0 250 500 750 1 000 m